

LYON, le 20 février 2024

A l'attention de :

- M. Grégory DOUCET, maire de Lyon
- MM. Mohamed CHIHI & Valentin LUNGENSTRASS, adjoints au maire de Lyon

Objet : déception, colère et relance.

Monsieur le Maire de Lyon,
Messieurs les Adjoints,

Le lundi 13 février 2023, voilà donc exactement une année, le conseil de quartier Quartiers Anciens et l'association Les Droits du piéton vous ont adressé un courrier contenant 5 propositions concrètes pour en finir avec la vitesse excessive se manifestant tous les jours, en journée et de nuit, sur le quai Pierre Scize dans le 5e arrondissement.

Et ce depuis la suppression du radar-sanction installé depuis 10 ans devant le 85 quai Pierre Scize, suppression décidée par les autorités préfectorales en août 2022

Tout d'abord, nous vous écrivons de nouveau pour signifier notre vive déception face à l'absence totale de réponse quant à nos cinq propositions. Nous n'avons même pas eu un accusé de réception ! Des propositions émanant de citoyens, qui plus est des citoyens bénévoles engagés toute l'année pour améliorer la vie des habitants.

Puis, nous voulons aussi signifier notre colère car, durant cette année écoulée, la vitesse des automobilistes, des livreurs et des motards a continué de dépasser allègrement les 50 km/h, souvent même les 80 km/h, notamment dans la très grande ligne droite allant du 106 au 72 du quai.

Cette vitesse excessive contre laquelle rien n'a été fait met **en échec total** votre politique adoptée de « Lyon ville 30 » et de circulation apaisée. Sur le quai Pierre Scize, tous les jours, cette limitation de la vitesse à 30 km/h est même une véritable mascarade !!

Toutefois, nous ne voulons certainement pas en rester au stade de la déception et de la colère car nous sommes totalement convaincus que vous avez une réelle volonté politique de limiter la vitesse motorisée en ville et donc de limiter l'accidentologie dont les premières victimes sont les plus fragiles, à savoir les piétons.

Or, quand on a une telle volonté politique comme celle qui est la vôtre, il faut se donner réellement les moyens de la mettre en pratique.

Aussi, nous relançons nos 5 propositions en espérant cette fois-ci qu'elle seront vraiment étudiées pour en finir avec la vitesse criminelle de certains conducteurs : ➔ page 2.

Et nous espérons aussi que nous aurons une réponse, quelle qu'elle soit quant à ces 5 propositions. C'est aussi cela une démocratie moderne : des élus à l'écoute des citoyens.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire de Lyon, Messieurs les Adjoints au Maire, nos sincères et respectueuses salutations.

M. Yves DÉAL
Président du CdQ Quartiers Anciens

M. Pierre RAUZADA
Président des Droits du piéton

Copie pour information :

- Mme Nadine GEORGEL, maire du 5ème arrondissement
- Mme Marielle PERRIN, adjointe à la maire du 5ème arrondissement
- Le Progrès

Nos 5 propositions

1. La suppression du feu tricolore

Le radar supprimé était installé quelques mètres avant un feu tricolore qui est à 99% du temps au vert car muni d'un bouton-poussoir pour piétons puisqu'il n'existe aucune voie transversale à cet endroit du quai. Or, comme chacun sait, un feu tricolore constamment au vert est un accélérateur de vitesse dans la mesure où le conducteur d'un véhicule motorisé ne veut pas être stoppé par un passage du feu à l'orange, puis au rouge.

Il faut donc supprimer ce feu tricolore.

2. Le maintien du feu tricolore avec programmation au rouge

Nous pouvons aussi envisager le maintien de ce feu tricolore mais, dans ce cas, nous demandons qu'une fréquence périodique soit programmée pour un passage automatique à l'orange, puis au rouge de ce feu. Et ce même si aucun piéton ne se présente pour traverser sur le passage-piéton situé juste après le feu tricolore.

Cette situation existe à Lyon dans d'autres endroits.

3. Le feu « vert-récompense »

L'arrêté du 9 avril 2021, modifiant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, autorise l'usage de signaux lumineux tricolores dits R22 pour réguler la vitesse des véhicules. L'implantation de ces feux ne peut se faire qu'en section courante, c'est-à-dire hors intersection et hors passage-piéton. La stratégie de régulation utilisée se nomme « vert-récompense » : le feu est au rouge et passe au vert pour les véhicules roulant à la bonne vitesse.

Ce moyen permettrait une bonne régulation de la vitesse en étant installé juste au milieu de la grande ligne droite du quai Pierre Scize évoquée dans l'introduction.

4. La création d'un plateau traversant avec ou sans feu tricolore

Dans le 5ème arrondissement, sur la rive droite de la Saône, il existe quatre plateaux traversants :

- un devant le 25 du quai Fulchiron
- un au croisement du quai Fulchiron / place François Bertras
- un devant le Palais de Justice quai Romain Rolland
- un au droit du 55 quai Pierre Scize

Ces plateaux traversants sont un aménagement de voirie qui limite de manière incontestable la vitesse de tous les véhicules, y compris celle des motos et des scooters (au contraire du « coussin berlinois »).

5. Remettre la vitesse à 50 km/h et réinstaller le radar

Nous avons enfin aussi envisager en dernière possibilité que la limitation de vitesse sur le quai Pierre Scize soit de nouveau à 50 km/h mais à la condition sine-qua-none que le radar soit réinstallé au même endroit où il était implanté avant sa suppression.

Cette proposition est possible puisque la voirie de Lyon n'est pas à 100% en « Ville 30 ».